BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1409

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

388 298 671 RCS Lille-Métropole.
"A2C".
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 40000 EUR.
Adresse : 7, chemin des Près, 59420 Mouvaux.
Précédent propriétaire : 841 123 888 RCS Lille-Métropole. **BEYOND WORK.** 388 298 671 RCS Lille-Métropole. **"A2C".**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : A2C, Société par Actions Simplifiée, Au capital de 40 000 €uros, Siège social : 7 Chemin des Prés, (59420) MOUVAUX, 388 298 671 RCS LILLE METROPOLE, SIRET 388 298 671 00016. BEYOND WORK, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique, Au capital de 1 000 €uros, Siège social : 7 Chemin des Prés, (59420) MOUVAUX, 841 123 888 RCS LILLE METROPOLE, SIRET 841 123 888 00015. Le projet de fusion déposé au greffe de Lille Métropole le 31 juillet 2025 sous les numéros de dépôt 2025R014987 (2025 14991) et 2025R014988 (2025 14992) établi par acte sous seing privé en date du 24 juillet 2025 à MOUVAUX (Nord) prévoit l'absorption de la SASU « BEYOND WORK » par la SAS « A2C ». En conformité de cet acte, la SASU « BEYOND WORK » a fait apport de la totalité de son actif évalué à 90 404 € et de la totalité de son passif, évalué à 4 274 €, soit un apport net de 86 131€. Le rapport d'échange est de 5,65 actions de BEYOND WORK pour 1 action de la société A2C. Le capital social de la SAS « A2C » devrait être augmenté d'une somme de 2 832 € par création de 177 actions nouvelles de 16 € de valeur nominale chacune. En définitive, le capital social de la SAS « A2C » sera de 42 832 € réparti en 2 677 actions actions de 16 €, de valeur nominale chacune et le montant de la prime de fusion de 40 819 €. La fusion a pris effet rétroactivement du point de vue fiscal et comptable au 1er janvier 2025. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Les autres mentions publiées antérieurement demeurent inchangées. Pour avis.